

COMPTE-RENDU COMITE DE PILOTAGE DES RYTHMES SCOLAIRES

LUNDI 13 JUIN 2016 à 18H00

Présents :

Elus : MAGGI V. ; MONTAGNE J. ; TROUILLAT E.

Centre Social : MARTY J. Président ; AIT OUARET A. Directeur ; HERNANDEZ I .

APEM : GAYAT O. Président ; GALVEZ K. ; BARNES J.M. ; VIDAL VEYRAT N.

Directeurs des écoles : POUDEVIGNE F. (DOLTO)

Absents excusés :

Elus : Mr le Maire Jean-Jacques GRANAT ; CABANIS A. ; PECHAIRAL X. ;

Directeurs des écoles : BASTIDE PIALOT E. ; GONZALEZ H. ; MAZOYER O.

APEM : PINTARD F.

Mme MAGGI ouvre la séance.

Présentation de l'organisation de la semaine à compter de la rentrée 2016 :

Temps scolaires :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h-12h et 13h45-16h45

Mercredi et Vendredi : 9H-12H

TAP : le vendredi de 13h45 à 16h45

En ce qui concerne les accueils périscolaires : tous les matins à partir de 7h30 jusqu'à 9h00.

Le soir de 16h45 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les TAP pour les primaires, ainsi que pour les maternelles seront gérés par le Centre Social tous les vendredis après-midi.

La cantine est assurée le mercredi uniquement pour enfants inscrits au CLSH l'après-midi.

Le vendredi, la cantine est assurée normalement avec possibilité pour les parents de récupérer leur enfant non inscrit aux TAP à compter de 13h30 et jusqu'à 13h45 dernier délai...

ATTENTION : pour les élèves de l'école **maternelle DOLTO** les TAP seront regroupés au Groupe Scolaire F. FOURNIER. Les enfants seront récupérés après le repas par le Centre Social, mais pour les enfants qui ne déjeuneront pas à la cantine mais qui seront inscrits aux TAP, il sera impératif de déposer son enfant à l'accueil du CLSH à Fournier. Dans la même logique, la récupération de son enfant après les TAP se fera à FOURNIER. Et en ce qui concerne l'accueil périscolaire de 16h45 à 18h30 du vendredi il sera assuré uniquement dans les locaux du périscolaire F.Fournier.

L'APEM demande si de 12h à 12h30 le mercredi, il n'y aurait pas possibilité de mettre en place une garderie.

La mise en place d'une garderie spécifique pour 30 minutes est difficile à mettre en place, cela nécessite la présence jusqu'à 12h30 pour 2 ATSEM (par exemple) pour les maternelles et de mobiliser également des animateurs du Centre Social uniquement pour ce créneau.

Il est constaté que, actuellement, pour cette année, il n'y a pas beaucoup de familles concernées. Par exemple pour les maternelles il ne reste de 12h à 12h30 qu'un seul enfant par accueil périscolaire...

Le Centre Social indique que pour le moment ils ont mis en place un cahier de doléances afin de recenser les demandes et/ou les besoins.

Mme Maggi indique qu'au niveau de la Mairie, la même chose va être mise en place et que nous pourrions ensuite prendre une décision suivant le nombre de demandes.

En ce qui concerne les tarifs :

PRIMAIRES :

Matin : 1.10 > QF 500 ou 1.00 < ou = QF 500

Soir : 1.30 > QF 500 ou 1.20 < OU = QF 500 (avec goûter)

MATERNELLES :

Matin : 1.10 > QF 500 ou 1.00 < ou = QF 500

Soir : 1.10 > QF 500 ou 1.00 < ou = QF 500 (avec goûter)

TAP : 3.00 euros les 3 heures du vendredi AM (inscriptions et règlements par périodes à effectuer au Centre Social)

Les plaquettes ont été distribuées dans les écoles.

Nouveauté : Suite à un contrôle des services de la CAF, la tarification périscolaire et plus précisément celle du temps méridien doit être obligatoirement révisée. Par conséquent, la mise en place d'une « tarification du temps méridien » s'avère nécessaire.

Donc à compter de cette année un **forfait annuel de 3 euros/an** et par enfant pour l'inscription au temps méridien sera à effectuer au Centre Social **avant** toute inscription cantine en Mairie.

(il est à noter que la Mairie, le Centre Social et les représentants de l'APEM se sont déjà rencontrés en amont concernant cette question.)

L'APEM évoque l'idée de mettre une alerte « flash » sur le logiciel « portail parents » pour rappeler aux familles d'aller au préalable au Centre Social prendre le forfait avant l'inscription cantine en Mairie.

Mme Maggi prend acte de cette excellente idée.

Il se pose également la question de la communication aux familles concernant ce forfait annuel de 3 euros.

Mr Ait-Ouaret déclare que c'est à la Mairie d'informer.

Mme Maggi dit qu'il faut réfléchir à cela, elle va en parler à ses collègues élus au plus vite.

D'autre part, concernant le logiciel « portail parents », il a été décidé, après avis et concertation avec les représentants de l'APEM, et dans un souci d'une meilleure gestion des effectifs et de l'encadrement pour le bien-être et la sécurité des enfants, de modifier également les modalités d'inscriptions aux temps périscolaires (pour les maternelles) ainsi qu'aux temps cantine à savoir :

A compter de la rentrée 2016, les inscriptions devront être effectuées ou modifiées :

- **avant le dimanche minuit pour le lundi, mardi et mercredi**
- **avant le mercredi minuit pour le jeudi et le vendredi.**

Mme Poudevigne pose la question pour les maladies ou les absences d'enseignants imprévues.

Mme Maggi répond que dans ces cas-là, bien évidemment, et avec présentation d'un certificat médical dans le cas d'un enfant malade, le repas ne sera pas comptabilisé.

Pour les APC, Mme Poudevigne nous informe que, en ce qui la concerne, il lui faudra réunir un Conseil d'école Extraordinaire (car son 3^{ème} Conseil a déjà eu lieu) afin de valider le choix du positionnement de ses APC avec son équipe pédagogique.

Le Conseil de Dourieu qui a eu lieu le 9 juin dernier, a déjà validé ses APC (les mercredis et vendredis matin de 8h30 à 9h) il reste les 2 écoles maternelle et élémentaire Fournier où les conseils d'école ne sont pas encore passés, nous pensons donc que nous serons fixés très bientôt.

Pour terminer Mme Galvez souhaite demander pour quelle raison la mise en place du créneau gratuit de 16h45 à 17h demandé par les parents n'a pas été retenu.

Mme Maggi explique que cela est totalement impossible et exclu, car il faudrait mettre en place 2 inscriptions différentes : de 16h45 à 17h et de 17h à 18h30 avec 2 listes différentes. Il faudrait également dans chaque accueil un agent affecté à la gestion de ses 2 listings pendant plus de 15 mn.

Cela engendrerait des vérifications, et des modifications chaque jour très certainement. Des enfants non-inscrits qui se trouvent là, et inversement des enfants inscrits qui ne sont pas là...

Et de plus quelle décision prendre si un parent est en retard et arrive à 17h05 ?

Et donc pourquoi celui qui arriverait à 17h10 paierait ?

Un tel service ne peut apporter que des problèmes et dysfonctionnements.

La séance est levée à 18h40.